

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR
(Euronext Paris)

Par courrier du 24 avril 2008, la société de droit néerlandais Comet B.V. (1) (Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, Pays-Bas), la société Citra SA (1) (208 Val des Bons Malades L 2017, Luxembourg), la société par actions simplifiée Halley Participations (1) (c/o Halley Invest, 174 boulevard Haussmann, 75008 Paris) et les personnes physiques de la famille Halley, ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 21 avril 2008, les seuils de 20% et 15% des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir de concert 93 093 304 actions CARREFOUR représentant autant de droits de vote, soit 13,21% du capital et 12,34% des droits de vote de cette société (2), répartis de la façon suivante :

| | Actions | % capital | Droits de vote | % droits de vote |
|--|-------------------|------------------|-----------------------|-------------------------|
| Comet B.V. (1) | 73 061 304 | 10,36 | 73 061 304 | 9,68 |
| Halley Participations SAS (1) | 4 000 000 | 0,57 | 4 000 000 | 0,53 |
| Citra SA (1) | 60 000 | 0,01 | 60 000 | 0,01 |
| Personnes physiques de la famille Halley | 15 972 300 | 2,27 | 15 972 300 | 2,12 |
| Total de concert | 93 093 304 | 13,21 | 93 093 304 | 12,34 |

Il est précisé que la société Comet B.V. a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 21 avril 2008, les seuils de 15% et 10% des droits de vote de la société CARREFOUR.

Ces franchissements de seuils résultent de la mise au porteur de titres nominatifs bénéficiant d'un droit de vote double.

(1) Contrôlée par le groupe familial Halley.

(2) Sur la base d'un capital composé de 704 902 716 actions représentant 754 466 748 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.